



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 6 MAI 2024 – 18H00

Date de convocation  
Le 29 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Mai, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de M. DAVID MULLER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour le Maire empêché

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; A. DIDIER ; P. ROBERT ; S. OUTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; E. RENAULT ; J. CONTENTIN ; C. HELENNE ; JM. KALAJDIAN ; R. FABIUS ; D. VAUTIER ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

**ABSENTS REPRESENTES** : JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN ; LM TILLIER a donné pouvoir à P. ROBERT ; S. FALAISE a donné pouvoir à C. HELENNE ; MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LANDEAU a donné pouvoir à A. DIDIER ; A. RENOUF a donné pouvoir à S. OUTIN ; N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENTS EXCUSES** : C. NOUVEL ROUSSELOT empêchée.

**ABSENTS** : T. PESCHARD ; A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 6 – OCTROI DES SUBVENTIONS 2024

**Vu** l'octroi de subventions aux Associations en ayant fait la demande, voté lors du Conseil Municipal du 15 février 2024,

**Vu** le montant de subventions non affectées de 43 950 € qui avait été voté lors de ce dernier Conseil Municipal,

**Considérant** que de nouvelles demandes nous sont parvenues et qu'elles doivent faire l'objet d'un examen en vue de leurs réaffectations,

Nom de l'association	SUBVENTIONS 2023	SUBVENTIONS 2024		
	versement 2023	Demande 2024	Versement CM 15/02/2024	Versement CM 06/05/2024
CND - cercle des nageurs	600 €	non précisé	demande cerfa et nb Touquais	480 €
Touques Randonnées	900 €	900 €		900 €
SDAC refuge du vert buisson Touques	2 400 €	non précisé		2 400 €
PETIT FOC (BATEAU TRADIT.)	0 €	non précisé	demande cerfa et nb Touquais	
MUSIQUES EN COTE FLEURIE		non précisé		0 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 050 €</b>	<b>3 780 €</b>
<b>reste SUBVENTIONS NON AFFECTEES</b>	<b>55 000 €</b>		<b>43 950 €</b>	<b>40 170 €</b>
<b>BUDGET PREVU -compte 65748</b>	<b>55 000 €</b>		<b>55 000 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité. (M. CONTENTIN ne prend pas part au vote)

- **APPROUVE** l'octroi des subventions 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires seront ouverts en dépenses de fonctionnement au chap 65 du Budget 2024.

Pour extrait conforme,  
**POUR LE MAIRE EMPECHE,  
LE MAIRE ADJOINT DELEGUE,  
1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE**

**DAVID MULLER**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*